

**Dyssenterie.**—*Emploi de la créoline.*

Le Dr Sossowsky a employé dans 16 cas de dysssenterie des lavements avec une solution à  $\frac{1}{2}$  ‰ de créoline. Les lavements (2 à 3 et même 3 pintes  $\frac{1}{2}$ ) furent répétés ordinairement 2 fois par jour, parfois 3 et même fois. Pas de symptômes secondaires désagréables. Les malades n'accusaient jamais ni cuisson, ni douleur abdominale. Les résultats obtenus sont les suivants : dans deux cas, la maladie fut comme coupée après deux lavements ; dans neuf cas, les selles sangui-nolentes ont disparu le 3<sup>e</sup> jour ; dans deux, le 5<sup>e</sup> ; dans un, le 6<sup>e</sup> et dans un autre le 9<sup>e</sup>. Enfin, dans le dernier cas, il fut impossible d'éviter l'apparition des produits putrides dans les selles, mais néanmoins le malade guérit complètement. Aucun de ces malades n'est mort, quoique, à la ville, on ait eu à signaler beaucoup de terminaisons fatales. L'auteur tire de ces observations les conclusions suivantes :

I.—Les lavements avec une solution de créoline à  $\frac{1}{2}$  ‰ jouissent de propriétés antiseptiques et semblent être moins dangereuses et toxiques que les lavements au sublimé et au phénol.

II.—Les lavements à la créoline arrêtent le sang et n'irritent nullement le tractus intestinal.

III.—Les cas à début aigu, avec ténésme fréquent et selles sangui-nolentes abondantes, présentent une marche plus favorable et guérissent plus rapidement que les cas à début insidieux caractérisés par des selles catarrhales.

IV.—Dans les cas où les lavements à la créoline n'enrayent pas le développement consécutif du catarrhe intestinal, il faut prescrire des lavements à l'eau tiède et plus tard avec une solution d'acétate de plomb à  $\frac{1}{2}$  ‰ ou de tannin à  $\frac{1}{2}$  ‰ ; en même temps, il faut administrer à l'intérieur une décoction d'écorce de quinquina avec du sulfate de soude.

L'auteur a employé avec succès le même traitement chez deux enfants (un de onze et l'autre de neuf mois). En outre, le Dr Koto-koloff a prescrit des lavements à la créoline (1 ‰) dans 12 cas de dys-senterie ; tous ces malades ont guéri sans présenter à aucun moment des phénomènes secondaires alarmants. (*Nouveaux Remèdes*).

**La surdité amygdalienne.**—Par P. VERDOS. *Revista de laryngologie*, mars 1889.

Verdos propose de restreindre l'appellation de surdité amygdalienne aux altérations de l'ouïe, unilatérales ou bilatérales, qui ne sont accompagnées d'aucune lésion perceptible de l'appareil auditif, et coïncidant avec des lésions, généralement chroniques, des amygdales.